

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de bal du foyer rural, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 12/07/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
25/07/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille

Excusées : Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme Marie-Annick MORICEAU,
Mme JAMET Amélie représentée par M. Julien CANONNE,
Mme GALLARD Corine représentée par M. Cyrille COUINEAU

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES

DCM2022-07-076 **Restaurant scolaire – tarifs 2022/2023 :**

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission enfance jeunesse d'appliquer une hausse de 2% des tarifs en dépit de la hausse de 8% pratiquée par Restoria et de l'augmentation des fluides, ceci par mesure de solidarité avec les jeunes ménages,

Après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2022/2023, à savoir :

➤ **Enfant présent toute l'année scolaire – Forfait régulier** (lissé sur l'année)

FORFAIT	RYTHME HEBDOMADAIRE	PRIX DU REPAS	NOMBRE DE JOURS FACTURÉS	MONTANT A PAYER PAR MOIS (pendant 10 mois)
1	1 jour fixe* par semaine	3,62 €	36	13,03 €
2	2 jours fixes* par semaine	3,62 €	72	26,06 €
3	3 jours fixes* par semaine	3,62 €	108	39,10 €
4	4 jours fixes par semaine	3,52 €	138	48,58 €

* : changement du jour fixe possible uniquement sur planning justificatif pour raison professionnelle.

➤ **Enfant présent plus de 2 semaines et arrivant après la rentrée scolaire – Tarif saisonnier**

Prix du repas saisonnier : 3,62 €

➤ **Enfant présent occasionnellement – Tarif occasionnel**

Prix du repas occasionnel : 4,48 €

➤ **Adulte**

Repas adulte : 8,25 €

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER

